



ASSEMBLEE PRIMAIRE EXTRAORDINAIRE

Lundi 11 octobre 2021
Salle de gymnastique de Miège

1. Ouverture de l'assemblée

La vice-présidente Gaëlle Oggier excuse le président Stéphane Ganzer, qui est grippé et ne peut dès lors pas prendre part à l'assemblée de ce soir. Elle ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 76 personnes présentes à cette troisième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Cette assemblée primaire extraordinaire a comme sujet principal l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Miège et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation sanitaire (Covid).

Elle informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

La vice-présidente mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour ainsi que le règlement communal sur les déchets.

Elle donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Information sur la gestion des déchets

La vice-présidente introduit le sujet puis passe la parole à l'intervenante externe Mme Jasmine Voide, responsable pour la Romandie au sein de l'organisation faîtière Swiss Recycling. Mme Voide présente la thématique de la gestion des déchets ménagers en détaillant la situation du recyclage en Suisse en 2021. Elle présente quelques chiffres clés liés à l'évolution de la situation entre 1992 et 2017, puis aborde la problématique du gaspillage alimentaire et complète en détaillant les bonnes pratiques en matière de recyclage des différents types de déchets (que faire et ne pas faire).

Le conseiller Justin Métrailler, en charge entre autres du dicastère de l'environnement, poursuit en présentant l'utilisation des déchetteries communales. Il relève en préambule que les pratiques étaient différentes au sein de nos deux déchetteries de Miège et de Venthône,



jusqu'à l'an dernier. Elles ont dès lors été harmonisées, depuis la reprise de leur gestion par l'entreprise Retripa, ce qui a nécessité des changements d'habitudes et provoqué quelques incompréhensions. Justin Métrailler mentionne qu'il est prévu de mettre sur pied en 2022 un système de carte nominative afin de mieux gérer l'accès aux déchetteries. Enfin, il précise que les habitants du village de Veyras ont pour l'heure également la possibilité de se rendre à la déchetterie de Chétroz à Sierre.

MM. André et Lionel Kuonen reviennent sur la question de l'évacuation de certains emballages en plastique et proposent qu'une solution soit mise en place sur notre commune. Mme Jasmine Voide répond en évoquant les discussions en cours avec les grandes enseignes du commerce de détail afin d'instaurer un système de récupération des différents types d'emballages plastiques.

Mme Christine Schären demande de préciser dans notre règlement ce que sont les déchets encombrants, en citant l'exemple de l'évacuation de pneus de vélos. Justin Métrailler informe qu'un guide sur les déchets sera prochainement édité à l'attention de la population et qu'une description des différents types de déchets y sera intégrée. En l'occurrence, tous les déchets dont la dimension est trop grande pour un sac poubelle de 35 litres sont considérés comme « encombrants ».

M. Daniel Fuchser s'interroge si une balance sera prochainement installée dans les déchetteries, afin de déterminer le poids des déchets déchargés. Justin Métrailler indique que le système de contrôle d'accès sera prioritairement instauré. Puis, dans un second temps et selon l'évolution de la situation, une balance pourrait être mise sur pied.

La discussion s'installe au sein de l'assemblée concernant les questions du tri des déchets ainsi que sur les types de déchets qui sont acceptés ou refusés dans nos deux déchetteries communales.

La vice-présidente félicite les intervenants pour les présentations qui ont permis d'y voir plus clair sur la thématique complexe de la gestion des déchets et offre un présent en guise de remerciements à Mme Voide de Swiss Recycling.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente propose de poursuivre la discussion sur ce même sujet, dans l'objectif d'approuver le règlement communal sur les déchets.

3. Approbation du règlement communal sur la gestion des déchets

La vice-présidente introduit le sujet puis passe à nouveau la parole à Justin Métrailler, pour présenter le règlement cité en titre qui est soumis pour approbation.

En préambule, il précise que le contenu de ce règlement est sensiblement identique à ceux qui étaient déjà en vigueur depuis début 2018 dans nos trois anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras. Ensuite, il souligne que les textes figurant en italique correspondent au



contenu légal impératif (issu de la législation cantonale et fédérale), qui ne peut dès lors pas subir de modification.

Il passe ensuite en revue les six chapitres suivants du règlement communal sur la gestion des déchets, en détaillant le contenu de certains articles clés.

- Chapitre I : Dispositions générales
- Chapitre II : Obligations du détenteur de déchets
- Chapitre III : Gestion des déchets
- Chapitre IV : Financement et taxes
- Chapitre V : Procédure, dispositions pénales et moyens de droit
- Chapitre VI : Dispositions finales

Enfin, il présente les trois annexes du règlement, en apportant des précisions relatives au tarif des taxes d'élimination des déchets urbains, pour ce qui concerne les particuliers de même que les entreprises.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ce règlement.

M. Bernard Remion demande des compléments d'information en lien avec l'article 3 relatif aux compétences, soulignant qu'il manque à ses yeux les entreprises mandatées pour le transport des déchets. Il évoque également l'article 27 dont l'intitulé lui semble peu précis ainsi que l'article 20 pour avoir des détails concernant les déchets encombrants. Justin Métrailler répond à M. Remion en lui apportant des éclaircissements sur ces sujets.

M. André Kuonen évoque l'article 19 relatif aux biodéchets, demandant s'il y a une notion de quantité pouvant être amenée à la déchetterie. Justin Métrailler précise qu'il n'y a pas de quantité maximale de biodéchets inscrite dans le règlement.

M. Michel Schopfer demande pour quelle raison les déchetteries communales sont gérées par une entreprise privée et s'interroge au sujet du tarif versé à Retripa. Justin Métrailler et le chef du Service technique Fabio Cartini répondent que le fait de mandater des spécialistes permet de rendre l'organisation plus professionnelle. Ils complètent en soulignant que la commune verse en 2021 un montant de CHF 54.- par habitant.

M. Bernard Masserey relate une anecdote liée à son dernier passage à la déchetterie de Miège, lorsqu'il lui a été refusé de pouvoir y récupérer un haut-parleur. Mme Jasmine Voide précise que la récupération d'objets n'est légalement pas autorisée pour des questions de responsabilités. Elle complète en soulignant que d'autres structures telles que Job-Transit ou Emmaüs proposent ce type de services.

M. Marcel Emery demande pour quelle raison il est possible d'amener certains déchets à la déchetterie de Mollens, alors qu'ils seraient refusés à Miège et Venthône. Justin Métrailler indique que cela ne devrait pas être le cas car notre règlement et celui de la commune de Crans-Montana sont strictement les mêmes.



M. Daniel Fuchser souligne l'importance de bien former le personnel œuvrant dans les déchetteries, afin d'éviter que les consignes ne changent sans cesse. Justin Métrailler convient de la nécessité de poursuivre et étoffer leur formation.

M. Didier Clavien demande à la commune d'étudier la possibilité d'installer une benne permettant d'y insérer tout type de déchets encombrants (plastiques, etc.).

M. Emmanuel Grand souhaiterait que les contrôles soient intensifiés à l'entrée des déchetteries pour éviter que des habitants d'autres communes viennent y amener leurs déchets. Justin Métrailler rappelle le projet d'instauration en 2022 d'un système de carte d'accès pour régler la problématique du tourisme des déchets.

M. Matthieu Clavien verrait d'un bon œil qu'il soit spécifié dans le règlement que les déchets encombrants n'entrant pas dans un sac de 35 litres peuvent être amenés à la déchetterie. Fabio Cartini souligne que cette notion de dimension sera introduite dans le futur règlement sur les déchetteries.

Mme Anne-Marie Boillat remercie la commune d'avoir élargi les horaires des déchetteries et s'interroge au sujet de l'élimination des déchets alimentaires crus ou cuits. Justin Métrailler indique qu'une solution existe actuellement à Venthône et que la réflexion va être menée pour éventuellement élargir ce service à la déchetterie de Miège.

Mme Stacy Orsat émet l'idée de mettre sur pied deux fois par année une collecte d'objets que l'on n'utilise plus. Justin Métrailler la remercie et suggère de discuter de cette intéressante proposition à l'issue de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité moins 6 abstentions et 8 oppositions le règlement communal sur la gestion des déchets.

La vice-présidente remercie l'assemblée pour cette approbation et souligne la complexité de la thématique de la gestion des déchets. Elle précise que les remarques seront dans la mesure du possible prises en compte afin d'améliorer la situation.

4. Divers

La vice-présidente introduit ce dernier point à l'ordre du jour et passe directement la parole à l'assemblée pour les questions.

Mme Thérèse Dällenbach, domiciliée à la route de Miège 21 à Veyras, demande de pouvoir remplacer voire déplacer les containers situés à proximité de son habitation, car ces derniers sont lourds et difficiles à fermer. Fabio Cartini informe qu'il seront supprimés car trois nouveaux moloks seront installés ces prochaines semaines, un peu plus haut à l'entrée du village de Miège.



M. Michel Berclaz revient sur la gestion des déchets et regrette que les habitants n'aient pas été mieux informés avant que les changements de pratiques aient été instaurés à la déchetterie de Miège.

M. André Kuonen évoque la gestion des moloks installés à l'entrée de la place de Planige. Le Conseil communal confirme que ces derniers ne sont pas de notre responsabilité car ils sont situés sur le territoire de Crans-Montana.

Mme Suzanne Schülé demande pour quelle raison les horaires de la déchetterie de Miège ont été élargis alors que cela augmente les coûts pour la commune. Justin Métrailler souligne qu'il a été nécessaire d'étendre les ouvertures tenant compte que l'ensemble des habitants de la nouvelle commune y sont désormais accueillis.

M. François Barmaz demande confirmation qu'il est toujours possible pour les habitants de Veyras d'amener leurs déchets également à la déchetterie de Chétroz à Sierre. Justin Métrailler souligne que cela reste pour l'heure d'actualité.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Elle transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, elle remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre nouvelle municipalité de Noble-Contrée. Elle assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et elle envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée est levée à 21h25.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal